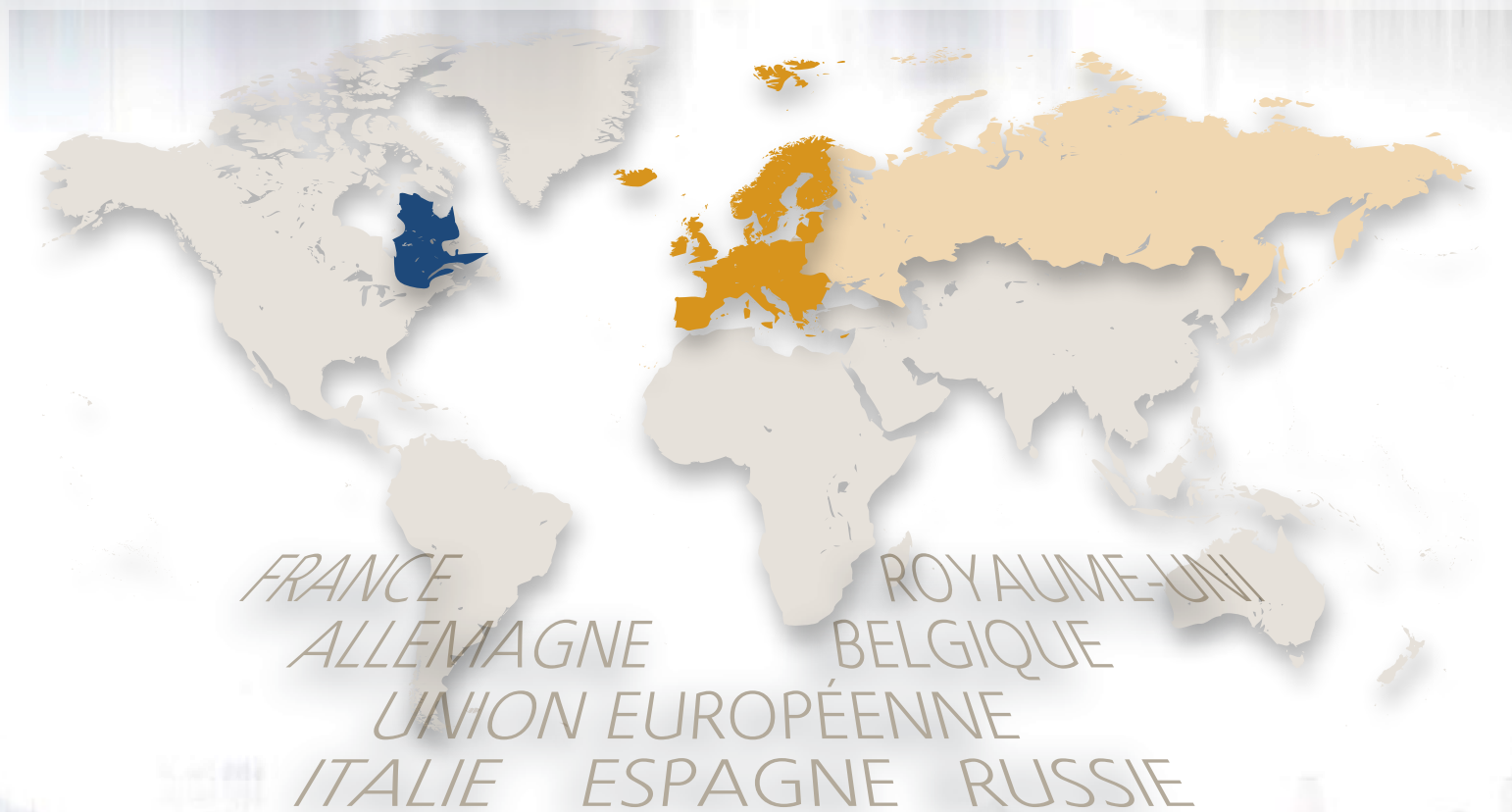


STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE L'EUROPE

2012-2015

SOMMAIRE



Ministère des Relations internationales
www.mri.gouv.qc.ca

Tous droits réservés

Dépôt légal - 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-64453-8 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-64454-5 (pdf)

© Gouvernement du Québec, 2012

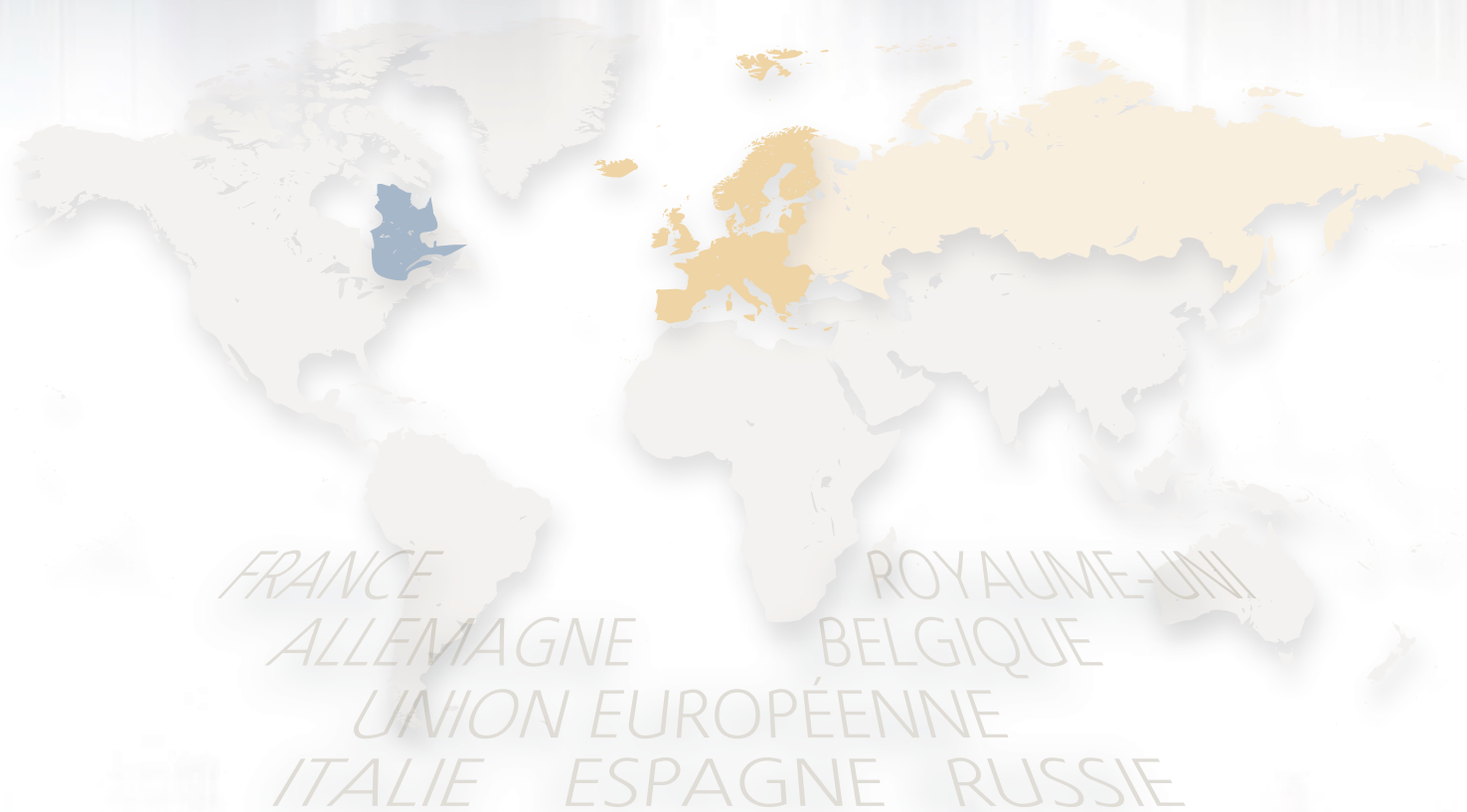
Ce document est imprimé avec des encres écologiques
sur du papier entièrement composé de fibres recyclées.



STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE L'EUROPE

2012-2015

SOMMAIRE





MOT DE LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis plus de 50 ans, le Québec peut compter sur un réseau de représentations en Europe qui assure son rayonnement. Ces relations ainsi entretenues avec plusieurs pays d'Europe se sont développées, parfois réorientées, en gardant toujours à l'esprit la nécessité stratégique pour notre État d'être présent et actif en territoire européen. Fort de ces liens qui nous unissent, le Québec voit apparaître en Europe de nouveaux défis, de nouvelles occasions à saisir.

Essentielle à la bonne conduite de nos relations internationales, la Politique internationale du Québec que je lançai en 2006 ciblait des territoires et des actions prioritaires à mener en Europe. Ce travail concerté a développé les assises permettant aujourd'hui la création d'un Nouvel espace économique au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Partout dans le monde et en particulier en Europe, le Québec souhaite créer des ponts, des alliances stratégiques. Pensons à l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* qui a créé, en 2008, un espace de mobilité transatlantique jusqu'ici sans égal dans le monde. Grâce à l'initiative du gouvernement du Québec, ces alliances nous ont conduits aux négociations de l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*. En somme, le positionnement stratégique du Québec à l'international, et en particulier en Europe, nous permet aujourd'hui de saisir les défis qu'offre une Europe qui se redéfinit.

C'est l'optique dans laquelle cette *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe* a été élaborée. En matière économique, elle propose des moyens pour appuyer le développement de nos entreprises dans cet immense marché commun et, à la faveur du Plan Nord, attirer des investissements européens. Elle fait une large place à la coopération en matière de recherche et d'innovation avec l'Union européenne, et concrétise la création d'un Nouvel espace économique pour le Québec. Elle contient également des moyens pour soutenir nos artistes, qui sont des ambassadeurs de premier plan en ce qui a trait à la promotion de l'identité et de la culture québécoises. Enfin, elle mise sur ses représentations en Europe pour investir les réseaux de décideurs politiques et économiques, afin d'y accroître son influence et s'inspirer des meilleures pratiques, pour le bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Monique Gagnon-Tremblay.

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Ministre des Relations internationales et
ministre responsable de la Francophonie

L'EUROPE

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU QUÉBEC

Ouvert sur le monde et actif sur la scène internationale, le Québec s'est doté d'un réseau de représentations en Europe¹ qui contribue à sa prospérité. Depuis la création des premières délégations québécoises à Paris et à Londres, à la faveur de la Révolution tranquille, la présence du Québec en Europe s'est étendue à d'autres territoires et se déploie maintenant en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en Italie.

La présente Stratégie misera sur une synergie accrue et une meilleure coordination de ces représentations, lesquelles évoluent dans un environnement politique européen dominé à la fois par l'importance politique grandissante de l'Union européenne (UE) et par les intérêts nationaux, lesquels s'expriment avec tout autant de force. Pour ce faire, le réseau développera davantage ses relations avec les instances des États membres responsables des affaires européennes, et ce, sous la coordination de la Délégation générale du Québec à Bruxelles, afin d'influencer dès le départ les décisions prises au niveau européen sur des enjeux stratégiques pour le Québec.

Le personnel des représentations du Québec en Europe œuvre au quotidien à l'atteinte de résultats tangibles pour la société québécoise, en appuyant :

- la visibilité du Québec auprès des décideurs politiques et économiques, des leaders d'opinion étrangers et de la société civile;
- les entreprises québécoises dans leurs démarches afin de percer le marché européen;
- le maillage entre les chercheurs et scientifiques québécois et européens;
- la promotion du Québec auprès d'immigrants potentiels;
- l'attraction d'investissements;
- la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec;
- l'attraction d'étudiants européens dans les institutions d'enseignement du Québec.

I LA FRANCE

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS REPRÉSENTE LE QUÉBEC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

La Politique internationale du Québec identifie la France comme l'un de ses deux partenaires stratégiques dans le monde, avec les États-Unis. Cela s'explique non seulement par notre proximité historique et culturelle, mais aussi parce que la France possède de nombreux atouts qui vont dans le sens des intérêts du Québec. Cinquième puissance économique mondiale, la France est un acteur majeur en innovation dans les filières d'excellence telles que l'aéronautique, l'espace, la santé, l'agroalimentaire et le numérique. Elle est un pilier de la construction européenne et jouit d'une influence culturelle considérable.

¹ Dans ce document, l'Europe réfère au continent, du Portugal jusqu'à la Russie, en plus du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Islande.

Les relations politiques avec la France n'ont pas d'équivalent et les entretiens politiques réguliers en témoignent amplement. La France est un acteur incontournable pour tous les enjeux qui interpellent le Québec. La France est le troisième partenaire économique du Québec dans l'UE. On dénombre quelque 400 entreprises françaises au Québec et plus de 160 filiales québécoises en France. En recherche, la France est le deuxième partenaire du Québec en ce qui a trait aux publications communes. En culture, la France représente le premier marché du Québec. Le flux d'échanges humains entre la France et le Québec est impressionnant. Chaque année, 600 000 touristes québécois et français se rendent de part et d'autre de l'Atlantique. Près de 4 000 ressortissants français sont admis annuellement au Québec à titre d'immigrants permanents en plus des 10 000 travailleurs temporaires. Environ 8 000 étudiants français sont inscrits dans des universités québécoises et plus de 1 000 Québécois étudient en France.

Cette relation directe et privilégiée est née d'une volonté politique partagée. Elle transcende les allégeances partisans dans les classes politiques française et québécoise. Le Consulat général de France à Québec et la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP) assurent, sans intermédiaire, les communications de gouvernement à gouvernement. La DGQP jouit des privilèges et immunités habituellement accordés aux ambassades. En 1965, la première entente internationale du Québec est signée avec la France et institue le pilier de la coopération. Les rapports bilatéraux atteignent aujourd'hui un degré de maturité tel que la France et le Québec mènent des actions communes en pays tiers, forgent des alliances sur des questions multilatérales et concluent des ententes facilitant la mobilité et l'intégration des travailleurs.

À la suite de la visite officielle du premier ministre français Raymond Barre, en 1977, les deux gouvernements ont instauré des rencontres alternées entre premiers ministres québécois et français. Les orientations et les priorités de la relation bilatérale y sont arrêtées. De nombreuses visites et missions ministérielles maintiennent une concertation politique continue relative à des préoccupations communes.

La Commission permanente de coopération franco-québécoise, créée en 1965, et le Fonds franco-québécois de coopération décentralisée, mis sur pied en 2005, soutiennent annuellement une centaine de programmes et projets, mettant à contribution des chercheurs, des universitaires, des artistes, des représentants des pouvoirs publics et des milieux associatifs et privés. Six organismes renforcent cette relation, notamment l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), le Groupe franco-québécois de coopération économique et le Conseil franco-québécois de coopération universitaire.

Depuis une vingtaine d'années, l'essor remarquable de la coopération décentralisée avec les régions françaises confère un puissant ancrage territorial aux liens bilatéraux. Ainsi, la DGQP a conclu des Plans d'action avec six conseils régionaux : Alsace, Aquitaine, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

I LE ROYAUME-UNI

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À LONDRES REPRÉSENTE LE QUÉBEC AU ROYAUME-UNI ET EN RÉPUBLIQUE D'IRLANDE AINSI QUE DANS LES PAYS NORDIQUES.

Le Royaume-Uni est à la fois un acteur majeur sur la scène européenne et internationale, une puissance économique et financière mondiale, un innovateur en matière de politiques publiques et un pôle culturel et scientifique d'avant-garde. L'économie du pays est dans le peloton de tête européen, et la City londonienne est l'un des centres mondiaux de la finance. À plus d'un égard, le Royaume-Uni constitue donc une source d'opportunités pour le Québec. À titre d'exemple, en 2010, les exportations québécoises y atteignaient 2 milliards de dollars. Le Royaume-Uni est également un important investisseur étranger au Québec, où plus d'une centaine de sociétés sous contrôle britannique sont établies.

En tant que pôle culturel de premier plan, le Royaume-Uni, et en particulier sa capitale Londres, constitue un lieu de diffusion qui offre un tremplin pour percer d'autres marchés.

En vertu du processus de dévolution amorcé en 1998, l'Écosse et le Pays de Galles acquièrent de plus en plus de pouvoirs et leurs nouveaux champs de compétences concordent souvent avec ceux du Québec, rendant ainsi possible de nouveaux domaines de collaboration. Ces régions deviennent également des partenaires

potentiels dans les efforts visant la reconnaissance du rôle des États fédérés sur la scène internationale. Enfin, les pays nordiques offrent des possibilités intéressantes de partenariats en matière de politiques publiques, ayant mis en œuvre plusieurs initiatives pouvant inspirer le Québec, notamment dans le contexte du Plan Nord et en matière de lutte contre les changements climatiques.

I L'ALLEMAGNE

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À MUNICH ET SON BUREAU À BERLIN COUVRENT L'ALLEMAGNE, L'AUTRICHE ET LA SUISSE.

L'Allemagne constitue à la fois la première puissance économique d'Europe, son pays le plus peuplé et le moteur, avec la France, de la construction européenne. Première exportatrice d'Europe, notamment grâce aux biens de haute technologie, elle se caractérise par sa compétitivité, la qualité de ses produits, ses travailleurs hautement qualifiés et son souci constant de l'environnement. Dans le secteur culturel, l'Allemagne a une réputation internationale aussi bien au niveau du patrimoine, des grands musées, de la culture classique que des secteurs contemporains. Par ailleurs, Berlin est reconnue comme la capitale mondiale des arts visuels.

Les entreprises québécoises génèrent de nombreux emplois dans ce pays : le siège social international de Bombardier Transport est situé à Berlin, alors qu'à l'inverse, des entreprises allemandes telles que Siemens sont également génératrices d'emplois de qualité au Québec. Sur le plan culturel, le Québec y offre plusieurs centaines de prestations artistiques chaque année, et six centres d'études québécoises y mènent des activités, en plus des programmes de mobilité étudiante et d'une cinquantaine d'ententes entre universités québécoises et allemandes.

Le Québec développe en outre des relations avec plusieurs des länder qui composent la fédération allemande, en particulier la Bavière, avec qui près de 500 projets de coopération ont été inscrits depuis 1989, ainsi que la Saxe qui reconnaît le Québec à titre de partenaire international privilégié. Quant à l'Autriche, le Québec accapare près de la moitié du commerce entre ce pays et le Canada, alors qu'il entretient des relations privilégiées avec le land de la Haute-Autriche. Le Québec a également développé des relations politiques avec le canton suisse du Jura.

I LA BELGIQUE

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À BRUXELLES A POUR MANDAT DE PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC EN BELGIQUE, AU LUXEMBOURG, AUX PAYS-BAS ET AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.

La Belgique est située au cœur de l'Europe, et de plusieurs façons. Sur le plan économique, sa situation géographique centrale entre les pays les plus importants d'Europe occidentale et ses infrastructures portuaires de qualité sont stratégiques pour le commerce. Politiquement, elle est une plaque tournante des relations internationales, avec la présence à Bruxelles de plus de mille organisations internationales, tant publiques que privées. Les gouvernements désirant avoir de l'influence sur les décisions internationales doivent donc y être présents, surtout en raison de la présence des institutions de l'UE qui regroupe 27 États² et constitue la deuxième économie du monde avec un marché d'un demi-milliard d'habitants et une monnaie unique utilisée par 17 pays³.

Les institutions de l'UE sont en constante évolution et le Québec doit en prendre acte. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, renforce les pouvoirs du Parlement européen : les eurodéputés devront maintenant donner leur aval aux accords internationaux négociés par l'UE, à l'heure où le Canada négocie

2 En date du 7 février 2012. D'autres pays sont susceptibles de joindre l'UE au cours de la période visée par la présente *Stratégie*.

3 *Idem*.

avec elle un accord de libre-échange. En outre, la nomination d'un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a des incidences importantes sur l'action extérieure de l'UE.

La Belgique est une fédération dont les entités détiennent une pleine autonomie sur le plan international dans les domaines de leurs compétences. Le Québec a donc développé une riche coopération institutionnelle avec la Communauté française de Belgique (CFB), la Wallonie-Bruxelles et la Flandre. La CFB représente un partenaire important du Québec au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Les artistes québécois sont très présents en Belgique. Les diffuseurs programment régulièrement nos compagnies, dans le cadre de leur saison régulière ou de grands événements, et la coopération culturelle avec la Communauté française de Belgique et la Flandre appuie de nombreux projets en danse, musique, cinéma et littérature. Par ailleurs, depuis plus de 25 ans, l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) soutient chaque année la mobilité de 800 jeunes francophones.

I L'ITALIE

LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC À ROME COUVRE L'ITALIE ET L'ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN, EN PLUS D'EXERCER UN MANDAT DE VEILLE SUR LE BASSIN MÉDITERRANÉEN. UNE ANTENNE ÉCONOMIQUE EST INSTALLÉE À MILAN.

Membre fondateur de l'UE et quatrième économie de l'Union, l'Italie se caractérise par un système de petites et moyennes entreprises innovantes et dynamiques souvent complémentaires aux activités des entreprises québécoises. La collaboration bilatérale s'exprime aussi dans le domaine de la recherche et des sciences et technologies. L'intérêt croissant des investisseurs italiens pour le Québec et inversement celui des Québécois pour l'Italie renforce l'apport économique déjà important sur les deux territoires dans plusieurs secteurs à haute valeur ajoutée.

Avec ses infrastructures et ses événements culturels de premier plan, l'Italie constitue un important marché pour la diffusion de produits culturels québécois. Chaque année, des centaines d'activités culturelles permettent le développement de carrière en Italie dans toutes les expressions culturelles confondues. Sur le plan académique, il existe une quarantaine d'ententes de collaboration interuniversitaire permettant une mobilité étudiante et professorale importante entre l'Italie et le Québec. L'Italie abrite également le Centre interuniversitaire italien d'études québécoises, regroupant neuf universités italiennes, seul centre du genre à l'étranger.

Si depuis une vingtaine d'années les échanges de coopération s'inscrivent dans le cadre de la Sous-commission mixte Québec-Italie, qui constitue la pierre angulaire des relations bilatérales, le Québec a également développé des partenariats stratégiques avec certaines régions italiennes. C'est notamment le cas de la Lombardie, l'un des Quatre moteurs pour l'Europe, avec laquelle le Québec participe à un Partenariat administratif en matière de collaboration industrielle et technologique (PAIT). La Lombardie anime par ailleurs le World Regions Forum regroupant les 17 régions et États fédérés les plus innovants au monde, dont le Québec.

I L'ESPAGNE

LE BUREAU DU QUÉBEC À BARCELONE COUVRE L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL.

L'Espagne est la cinquième économie de l'UE et la douzième au niveau mondial, en termes de PIB. Elle figure au nombre des clients commerciaux d'importance du Québec en Europe. La situation géographique de l'Espagne constitue pour les entreprises, les institutions et les artistes québécois une tête de pont vers les autres pays européens et les pays de la rive sud méditerranéenne. Les réseaux et centres de recherche scientifiques, l'industrie aéronautique, les secteurs des technologies de l'information et des communications, du transport, des sciences de la santé, des technologies vertes et de l'agroalimentaire recèlent, pour le Québec, autant d'occasions de partenariat à exploiter.

Le Québec constitue la plaque tournante des échanges commerciaux entre le Canada et l'Espagne, lesquels ont suivi une tendance ascendante au cours de la dernière décennie. Le nombre d'investissements directs espagnols au Québec ne cesse d'augmenter depuis quelques années et, en matière touristique, les échanges progressent grâce à l'établissement de vols directs. L'Espagne est par ailleurs un marché incontournable pour les artistes et les compagnies québécoises. Qu'elles soient de grande taille, comme le Cirque du Soleil, ou de plus petite taille, elles obtiennent chaque année d'importants succès sur le marché espagnol.

Ajoutons que la Catalogne qui affiche une volonté de se faire valoir comme acteur reconnu parmi les États fédérés et les régions, constitue un partenaire stratégique pour le Québec, en particulier dans certains forums internationaux portant sur des questions fondamentales telles que les changements climatiques. Enfin, le gouvernement du Québec dispose depuis 1996 d'un accord cadre de coopération couvrant plusieurs domaines avec le gouvernement de la Catalogne, la communauté autonome espagnole dont le PIB est le plus élevé.

I LA RUSSIE, UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE ÉMERGENTE

Le Québec doit également tourner ses regards à l'extérieur de l'UE, vers la Russie, point de jonction entre l'Europe et l'Asie. Les échanges commerciaux entre le Québec et la Russie sont en croissance. Les besoins immenses de la Russie en infrastructures et en technologies, conjugués au plan de modernisation du pays et à son marché intérieur de 140 millions de consommateurs, offrent des perspectives d'affaires prometteuses pour le Québec dans des secteurs où les entreprises québécoises possèdent une forte expertise, notamment la construction et les infrastructures, la machinerie et les équipements agricoles ainsi que la foresterie et les équipements forestiers, la mode et les biens de consommation.

Conséquemment, la présente Stratégie se déploiera de façon prioritaire sur les territoires et auprès des partenaires suivants :

- les territoires desservis par les représentations du Québec en Europe;
- les institutions européennes, notamment la Commission européenne et le Parlement européen;
- la Russie, en tant que puissance économique émergente.

Elle poursuivra les objectifs suivants :

- 1) Favoriser la prospérité économique du Québec;
- 2) Soutenir la coopération en matière de recherche et d'innovation;
- 3) Favoriser la mobilité des personnes;
- 4) Promouvoir la culture québécoise;
- 5) Accroître la capacité d'action du Québec et le développement des expertises.

1. FAVORISER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

L'Europe est le deuxième partenaire économique du Québec après les États-Unis. Ce continent présente des perspectives extrêmement intéressantes pour le Québec, dans le contexte d'une reprise économique encore fragile et de l'importance pour les entreprises québécoises de diversifier les territoires d'exportation et les partenariats d'affaires. Le poids économique de l'Europe, ses avancées technologiques, sa proximité géographique et les façons d'y pratiquer les affaires représentent un fort potentiel pour le Québec.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec continuera à offrir aux entreprises québécoises des services adaptés à leur projet d'affaires et aux exigences européennes, notamment par l'entremise d'Export Québec, qui a pour mandat d'appuyer les entreprises à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés hors Québec par des services adaptés à leurs besoins et complémentaires à ceux de ses partenaires gouvernementaux, régionaux, associatifs et sectoriels. Export Québec entend également soutenir l'implantation des entreprises québécoises en Europe, notamment par la participation à un réseau d'incubateurs en collaboration avec l'organisme *Entreprises Rhône-Alpes International*. Les missions commerciales en sol européen, comprenant notamment la participation d'entreprises québécoises à des salons ou des foires d'envergure, ainsi que l'accueil d'acheteurs européens au Québec, sont également des formules à privilégier.

Les territoires prioritaires du Québec en Europe sont ciblés afin d'y maximiser les résultats économiques pour les entreprises, et ce, dans certains secteurs, soit :

- France (technologies vertes, TIC, aéronautique, textiles techniques, sciences de la vie);
- Royaume-Uni (aéronautique, sciences de la vie, technologies vertes);
- Allemagne (TIC, sciences de la vie, matériel de transport et technologies vertes);
- Italie (sciences de la vie, aéronautique, technologies agroalimentaires);
- Espagne (aéronautique, TIC et biotechnologies);
- Belgique (sciences de la vie, aéronautique et technologies vertes);
- Russie (construction et infrastructures, machinerie et équipements agricoles, foresterie et équipements forestiers, mode et biens de consommation).

Le Québec consolidera en outre la coopération économique avec des régions européennes afin de mettre en lien les créniaux d'excellence québécois et européens. Une attention particulière sera portée au développement du marché européen pour les produits du bois québécois, ainsi qu'à la promotion du Québec en tant que destination touristique auprès des Européens. Finalement, de nouveaux projets laissent entrevoir un développement accru des relations économiques Québec-Europe, tels le Plan Nord et l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*.

LE PLAN NORD

Le Québec dispose d'atouts majeurs pour intéresser des investisseurs européens à participer au Plan Nord : une économie développée et diversifiée, très riche en ressources naturelles, un secteur minier en pleine effervescence, et une production hydroélectrique se classant au quatrième rang mondial. C'est pourquoi le gouvernement du Québec s'emploie à susciter des occasions d'affaires sur le territoire du Plan Nord en réalisant des activités de démarchage auprès des futurs investisseurs européens, et ce, avec l'appui du réseau des délégations du Québec.

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Avec cet accord, le Québec espère :

- éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires qui freinent l'accès de nos entreprises au marché européen;
- alléger les charges administratives, ce qui faciliterait l'accès des entreprises aux marchés européens;
- simplifier les procédures douanières;
- accroître la présence du Québec sur les marchés de l'UE et inversement;
- stimuler l'investissement direct étranger, la création d'emplois et l'introduction de nouvelles technologies;
- faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre et élargir le bassin de travailleurs qualifiés;
- convenir d'engagements en matière d'environnement;
- faciliter les processus de certification des produits;
- accroître la coopération en matière de recherche et d'innovation.

2. SOUTENIR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

La prospérité économique et sociale du Québec repose plus que jamais sur sa capacité à innover et à participer activement à la nouvelle économie. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a fait de l'innovation un élément prioritaire de sa stratégie pour stimuler la croissance des secteurs qui généreront les futurs emplois et soutiendront la prospérité du Québec. De son côté, l'Union européenne fait une priorité de la recherche et de l'innovation, priorité traduite dans son initiative *Union de l'innovation*, lancée en octobre 2010. Les avantages mutuels que peuvent apporter des partenariats solides entre le Québec et l'UE dans ce domaine sont évidents, plusieurs secteurs prioritaires de l'UE en matière de recherche recoupant ceux du Québec, notamment l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et des communications, les technologies vertes, ainsi que l'innovation sociale.

Le Québec entend donc développer des initiatives stratégiques en recherche et innovation, tant à travers les programmes de l'UE qu'en vertu d'initiatives bilatérales avec des pays européens. Pour ce faire, il entend mettre en place une équipe à sa délégation générale à Bruxelles pour assurer une veille et une présence continue dans les milieux européens liés à la recherche et l'innovation, et développer les mécanismes qui permettront de faciliter les démarches nécessaires à l'accroissement du nombre de projets de recherche et d'innovation avec l'Europe. De plus, la tenue périodique d'un forum sur l'innovation regroupant des partenaires québécois et européens des secteurs publics et privés de la recherche sera l'occasion d'assurer le suivi de ces projets conjoints. Enfin, le Plan Nord représente une nouvelle piste de coopération, et les chercheurs québécois et européens seront invités à travailler ensemble dans le but d'enrichir leurs connaissances communes concernant les milieux nordiques.

3. FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES

Au cours des dix prochaines années, le marché québécois du travail aura besoin de 1,4 million de personnes pour répondre à la croissance de l'emploi et pour prendre la relève de celles qui prendront leur retraite. Le Plan Nord entraînera en outre une demande accrue pour plusieurs catégories de travailleurs qualifiés. Pour répondre à ces besoins, le marché du travail du Québec devra compter notamment sur l'immigration. Une rareté de main-d'œuvre est déjà observable dans certains secteurs d'activité spécifiques et des entreprises se tournent de plus en plus vers les activités de recrutement à l'international pour combler leurs besoins à court terme, le plus souvent en faisant appel à l'immigration temporaire. Ces entreprises peuvent compter sur le soutien du gouvernement du Québec dans ce vaste chantier.

Le Québec doit à présent parvenir à situer son action dans ce nouveau contexte de mobilité grandissante et se doter de moyens modernes pour être attractif auprès des étudiants et des travailleurs qualifiés qui voudraient potentiellement s'établir au Québec, et faciliter leur intégration sociale et professionnelle. Il peut compter sur de nombreux outils novateurs, tels l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* ainsi que l'*Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants*. La mise en œuvre de ces ententes favorise la création d'un vaste espace de mobilité avec la France, dont le Québec espère qu'il s'étendra bientôt à toute l'Europe. Enfin, les ententes de sécurité sociale, la promotion de l'offre éducative québécoise en Europe, les stages pour les jeunes et les échanges de bonnes pratiques contribuent également à favoriser la mobilité des personnes entre le Québec et l'Europe.

4. PROMOUVOIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE

La langue française et la culture sont les vecteurs les plus puissants de l'affirmation de l'identité québécoise. À cet égard, les artistes et les créateurs contribuent de façon inestimable à la réputation que le Québec a gagnée partout dans le monde. La présence des artistes, des organismes et des producteurs québécois sur la scène européenne est impressionnante et témoigne de la vitalité culturelle du Québec. Le continent européen constitue, pour le Québec, son premier marché culturel, et on y retrouve des avantages importants : un réseau de programmeurs expérimentés en mesure de soutenir la diffusion d'œuvres québécoises et de favoriser les coproductions, des cachets compétitifs, des conditions de pratiques stimulantes et de nombreuses affinités artistiques, ainsi qu'un réseau de conseillers et d'attachés culturels québécois œuvrant dans les représentations du Québec en Europe. Dans cet environnement de plus en plus compétitif, ces conseillers sont appelés à travailler en réseau avec leurs collègues du Québec et ceux présents dans les grandes capitales culturelles européennes pour innover et faire circuler l'information stratégique auprès des intervenants du monde culturel et à susciter des opportunités pour les créateurs québécois.

Le gouvernement du Québec, notamment à travers le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles, soutient les créateurs québécois dans leurs efforts de développement du marché européen. Dans un contexte compétitif où l'accès aux marchés étrangers se resserre, des actions ciblées sont requises, et des stratégies devront être déployées en matière de mise en marché. C'est pourquoi le Québec continuera de promouvoir les artistes et créateurs québécois en Europe, de développer des liens auprès des diffuseurs et partenaires européens et d'appuyer la présence des artistes québécois auprès de réseaux culturels européens de création.

5. ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION DU QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES

Pour être en mesure de défendre ses intérêts et de développer sa capacité d'action en sol européen, le Québec peut compter sur ses relations avec de nombreux partenaires, en particulier les pays où sont situés ses représentations. Le Québec entretient également des liens avec les États fédérés et les régions d'Europe qui, comme lui, revendiquent une participation à la gouvernance mondiale, étant souvent responsables de la mise en œuvre effective des décisions prises dans les grands forums internationaux. Le réseau diplomatique ouvert par l'appartenance du Québec à la Francophonie, sa participation aux travaux de l'UNESCO et la diplomatie parlementaire lui donnent un accès direct à plusieurs décideurs européens, permettant ainsi le développement de coalitions sur des enjeux d'intérêt pour le Québec.

Le Québec mise également sur des échanges d'expertise avec les administrations publiques européennes, notamment en matière de lutte aux changements climatiques avec les États et régions d'Europe ayant des politiques novatrices et une action internationale cohérente et dynamique en cette matière. L'immigration, la sécurité publique et la justice apparaissent également comme des créneaux porteurs pour une coopération accrue entre le Québec et l'Europe.

Enfin, le gouvernement entend accroître son réseau de représentations par l'ouverture d'un bureau à Moscou pour profiter des opportunités économiques offertes par la Russie.

CONCLUSION

Dans le contexte de la présente *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe*, les relations du Québec avec l'Europe sont appelées à se développer au cours des trois prochaines années. La relation Québec-Europe est ancrée dans une vision à long terme basée sur de solides convergences de vues quant à un modèle de société moderne, démocratique et pacifique, fondé sur la diversité culturelle, le développement durable, la bonne gouvernance et le progrès social. De cette convergence découle une riche coopération bilatérale et multilatérale entre les sociétés venant renforcer le dialogue politique et répondre aux intérêts prioritaires du Québec pour ce qui est de la prospérité économique, de la mobilité des personnes et de la culture.

Dans ce contexte favorable au rapprochement, les liens créés et cultivés au fil des cinquante dernières années prennent aujourd'hui toute leur importance et trouveront, au cours des trois prochaines années, leur prolongement dans de nouveaux outils de développement de la relation Québec-Europe.

Les tournées de promotion du Plan Nord en Europe effectuées par le premier ministre du Québec en juin et octobre 2011 laissent entrevoir de grandes possibilités en ce qui a trait à l'investissement européen au Québec.

La mise en application de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* concrétisera la création d'un véritable espace de mobilité transatlantique, dont le Québec espère qu'il s'étendra à d'autres pays européens.

Enfin, l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE* stimulera non seulement les échanges économiques entre le Canada, le Québec et l'Europe, mais également la coopération dans plusieurs secteurs névralgiques. Fort de cette *Stratégie* et des efforts concertés des ministères et des représentations en Europe pour la mettre en œuvre, le Québec a tout en main pour envisager avec optimisme le développement de sa relation avec l'Europe au cours des prochaines années.

Sous la coordination du ministère des Relations internationales, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont participé à l'élaboration de cette Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe et assureront sa mise en œuvre :

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
Ministère de la Sécurité publique (MSP);
Ministère du Tourisme (MTO);
Ministère du Travail du Québec;
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
Investissement Québec (IQ);
Office des professions du Québec (OPQ);
Office Québec-Monde pour la jeunesse, Office franco-québécois pour la jeunesse, Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse.

De même, les représentations du gouvernement du Québec en Europe sont étroitement associées à l'ensemble de la démarche :

Délégation générale du Québec à Bruxelles
Délégation générale du Québec à Londres
Délégation générale du Québec à Munich
Délégation générale du Québec à Paris
Délégation du Québec à Rome
Bureau du Québec à Barcelone
Bureau du Québec à Berlin

Cette Stratégie s'inscrit en continuité avec la *Politique internationale du Québec*.

LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

En vertu de sa loi constitutive et à titre de coordonnateur de l'action internationale du gouvernement et de celle de ses ministères et organismes, le Ministère a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec au plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale. L'exercice de cette mission implique une concertation étroite avec tous les partenaires gouvernementaux interpellés par les questions internationales.

PLAN D'ACTION 2012-2015

DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE L'EUROPE



PLAN D’ACTION 2012-2015 DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L’ÉGARD DE L’EUROPE

OBJECTIFS ET ACTIONS				
FAVORISER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE	SOUTENIR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D’INNOVATION	FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES	PROMOUVOIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE	ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D’ACTION DU QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES
1. Favoriser la conclusion, la mise en œuvre et le suivi de l’Accord économique et commercial global entre le Canada et l’UE : - compléter les négociations de l’Accord avec pleine participation du Québec aux séances de négociation; - promouvoir l’Accord et en maximiser les retombées, une fois ce dernier en vigueur; - assurer une participation du Québec au suivi et à la gestion de l’Accord. MDEIE, MRI 2. Offrir annuellement un soutien personnalisé à un minimum de 200 entreprises québécoises souhaitant exporter sur les marchés européens, notamment dans les secteurs prioritaires des technologies de l’information, des sciences de la vie, des technologies vertes, du matériel de transport et des nouveaux matériaux, ainsi qu’accueillir un minimum de 20 acheteurs européens par année intéressés par les produits issus des secteurs d’excellence du Québec. MDEIE, CRIQ 3. Renforcer les liens avec les investisseurs en rencontrant chaque année les responsables d’au moins 200 entreprises européennes, dont 50 sièges sociaux d’entreprises présentes au Québec, ainsi que d’au moins 15 filiales européennes au Québec, afin de les inciter à : - investir au Québec; - réinvestir dans leurs filiales ou créer de nouvelles filiales dans d’autres secteurs d’activités. IQ 4. Favoriser, dans le cadre du Plan Nord, la prospection d’investissements dans les domaines énergétique, minier, forestier, faunique, bioalimentaire, touristique et en matière d’infrastructure, ainsi que dans les première et deuxième transformations des métaux et des produits du bois. IQ, MDEIE, MRNF, MRI 5. Appuyer l’internationalisation de créneaux d’excellence et de grappes industrielles québécoises vers les territoires prioritaires du Québec en Europe. MDEIE, MRI 6. Soutenir le développement du marché européen pour les produits du bois québécois par la mise en place d’une Stratégie de diversification des exportations : - appuyer la prospection du marché par l’embauche à Bruxelles d’un représentant spécialisé en codes et normes pour les produits du bois afin de renforcer la connaissance des normes européennes; - promouvoir, auprès de l’UE, les pratiques forestières québécoises visant à assurer un aménagement durable des forêts. MRNF, MRI 7. Augmenter le nombre de touristes européens au Québec : - développer l’offre touristique québécoise à la lumière de l’expertise de destinations touristiques européennes performantes, notamment celle de la France, du Royaume-Uni et des pays nordiques; - utiliser une image de marque de la destination québécoise attrayante pour les Européens; - déployer des efforts promotionnels sur les marchés touristiques européens; - susciter, par l’intermédiaire de projets de promotion conjoints avec l’Ontario, le développement par des voyageurs européens de forfaits couvrant le Québec; - accueillir 300 voyageurs et journalistes européens au Québec par année dans le cadre de bourses de déplacement et de tournées de familiarisation et de presse. MTO	8. Favoriser le développement d’initiatives stratégiques de recherche et d’innovation, notamment par la mise en place d’une équipe, à la Délégation générale du Québec à Bruxelles, dédiée à la recherche et l’innovation. MRI, MDEIE 9. Faciliter dans le cadre du Plan Nord, le développement et le partage des connaissances scientifiques sur les milieux nordiques entre les chercheurs québécois et européens, en matière de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, de mieux-être des communautés, d’infrastructure, de biodiversité nordiques, de protection des écosystèmes et de changements climatiques MRI, MRNF, MDDEP, MDEIE 10. Organiser de façon périodique un forum sur l’innovation regroupant des partenaires québécois et européens des secteurs publics et privés de la recherche : - déterminer les priorités d’action; - assurer le suivi de projets conjoints; - échanger l’expertise et les bonnes pratiques. MDEIE, MRI	11. Mettre en application les Arrangements de reconnaissance mutuelle découlant de l’<i>Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles</i> ainsi que l’<i>Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l’intégration des migrants</i>, s’agissant de : - promouvoir, auprès des travailleurs français, les multiples avantages à venir s’installer et travailler au Québec; - faciliter l’obtention des aptitudes légales à exercer une profession, une fonction ou un métier réglementé, et l’accès aux mesures compensatoires prescrites par les ordres professionnels, telles que la formation d’appoint et les stages; - faciliter les démarches pour l’obtention ou le maintien des autorisations d’entrée, de séjour et de travail; - donner accès aux services d’intégration socioprofessionnelle; - soutenir les entreprises pour le recrutement de main-d’œuvre ou la mobilité de leur personnel sur le territoire de l’autre Partie; - échanger l’information, partager les bonnes pratiques et mettre en œuvre des actions concrètes de coopération entre les deux gouvernements. MRI, MICC, MESS, OPQ, MELS, Ministère du Travail 12. Faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et la mobilité de la main-d’œuvre entre le Québec et d’autres pays d’Europe. MRI, MDEIE 13. Favoriser la mobilité professionnelle et la coopération en matière d’intégration des migrants entre le Québec et la Catalogne. MRI, MICC, MESS 14. Appuyer les entreprises et organismes publics québécois dans leurs activités de prospection de nouveaux bassins potentiels de main-d’œuvre qualifiée et de recrutement ailleurs en Europe. MRI, MICC, MESS 15. Conclure ou renouveler des ententes de sécurité sociale avec des pays d’Europe. MRI 16. Poursuivre et accroître les échanges de jeunes adultes entre le Québec et l’Europe et leur intégration sur le marché du travail: - soutenir les échanges de jeunes entre le Québec, la France et la Wallonie-Bruxelles; - conclure des ententes de partenariat entre l’OQMJ et d’autres régions européennes; - favoriser la formation et la diffusion des créations des jeunes artistes québécois sur le territoire européen. OQMJ, OFQJ, OQWBJ 17. Promouvoir davantage l’offre éducative québécoise en Europe afin d’attirer un plus grand nombre d’étudiants européens au Québec. MRI, MELS	18. Soutenir les artistes, créateurs et entreprises du Québec dans leurs efforts de développement du marché européen : - organiser 15 missions annuelles de diffuseurs, programmeurs, éditeurs au Québec et en Europe lors de grands événements culturels où le Québec est présent; - encourager une participation québécoise sur 10 marchés ou événements culturels d’envergure en Europe annuellement, notamment dans des événements où le Québec est à l’honneur. MCCCCF, CALQ, SODEC, MRI 19. Appuyer annuellement, par l’entremise d’ententes de coopération avec des pays et régions européens, la réalisation de 25 projets culturels ciblant des collaborations, coproductions ou échanges d’expertise. MCCCCF, CALQ, SODEC, Musées nationaux, BAnQ, MRI 20. Favoriser à chaque année l’accès de 15 artistes québécois à des studios et à des ateliers-résidences en Europe et, en contrepartie, celui de 15 artistes européens au sein de studios et ateliers-résidences au Québec pour enrichir leur démarche et développer des contacts professionnels. MCCCCF, CALQ, MRI	21. Développer à long terme les relations politiques, économiques et institutionnelles avec la Russie par l’ouverture d’un Bureau du Québec à Moscou. MRI 22. S’appuyer sur les réseaux accessibles au Québec en vertu de son appartenance à la Francophonie pour faire valoir les intérêts du Québec en Europe : - initier des rencontres et activités avec les diplomates des pays européens membres et observateurs de la Francophonie sur des sujets qui interpellent le Québec; - participer aux activités des groupes d’ambassadeurs francophones dans les capitales et auprès des organisations internationales afin de promouvoir la langue française et la culture québécoise; - favoriser le développement et l’approfondissement de réseaux francophones d’expertise. MRI 23. Renforcer la coopération en matière de changements climatiques et de développement durable avec des régions européennes : - faire la promotion du rôle des États fédérés et des régions dans la mise en œuvre des engagements internationaux touchant leurs secteurs de compétence; - encourager les échanges d’expertise entre le Québec et l’Europe en matière de changements climatiques et de développement durable. MRI, MDDEP 24. Développer la coopération et les échanges d’expertise en matière d’immigration avec l’Europe, notamment avec le Conseil de l’Europe et la Commission européenne sur les questions d’intégration des migrants, de gestion de la diversité, de dialogue interculturel, d’interculturalisme et de lutte contre la discrimination et, plus spécifiquement, des indicateurs d’intégration et de cohésion sociales. MICC, MRI 25. Poursuivre et développer la coopération en matière de sécurité publique et de justice entre le Québec et les pays européens: - participer à des échanges d’expertise en matière de sécurité intérieure par l’entremise de Francopol; - favoriser la conclusion d’ententes et l’échange d’expertise avec des écoles de pompiers et des corps policiers européens; - mettre sur pied un programme d’échange d’expertise avec des services de poursuite européens. MSP, DPCP

